



## COMMUNE DE SAINT-SULPICE

### Rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur l'examen du préavis 10/22 « Budget 2023 »

---

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et des finances (ci-après COGEFI) s'est réunie une première fois en séance de préparation, le lundi 7 novembre 2022, de 20h00 à 22h00, à la salle des Commissions, ensuite pour la journée avec la Municipalité, le jeudi 17 novembre 2022, de 08h30 à 18h30, à la salle du Conseil et la salle des Commissions pour les délibérations, dans la composition suivante :

Président : Madame Helena Jindra Fröhlich (PLR)  
Membres : Madame Anne Guthmüller (ASSE)  
Messieurs Michael Hauschild (ASSE) (présent à partir de 13h40)  
Hans-Jörg Hirsch (ASSE)  
Jean-Pierre Jatton (Les Vert-e-s)  
Markus Affolter (SCD)  
Rapporteur : Monsieur Simon Hostettler (PLR)

#### **DEROULEMENT DE LA JOURNEE DU 17 NOVEMBRE 2022**

---

- 8h30 – 10h30 Monsieur Etienne Dubuis, Syndic, accompagné de Monsieur Didier Reymond boursier et de Madame Jessica Frei, Responsable RH. Messieurs Dubuis et Reymond seront présents tout au long de la journée.
- 10h40 – 11h30 Madame Anne Merminod, Municipale, accompagnée de Madame Marine Stäheli (cheffe du service de la petite enfance) et de Madame Andrea Medrano (déléguée au développement durable).
- 11h40 – 12h30 Madame Corine Willi, Municipale (en remplacement de M. René Piller, excusé pour des raisons de santé) accompagnée de Monsieur David Conde (chef du service technique) et Monsieur Patrick Tschanz (service de la voirie).
- 13h40 – 14h30 Madame Corinne Willi, Municipale, accompagnée de Madame Inma Junco (déléguée aux infrastructures) et Monsieur Patrick Tschanz (service de la voirie).
- 14h40 – 16h45 Monsieur Olivier Matthey, Municipal accompagné de Monsieur Manuel Carmine (Chef du service des bâtiments).
- 17h15 – 18h30 Délibérations de la COGEFI.

## DOCUMENTS A DISPOSITION DE LA COGEFI POUR L'ETUDE DU BUDGET

- Budget 2023
- Préavis 10/22

### Budgets des Ententes intercommunales suivantes :

- Chalet « Les Alouettes » à Morgins
- Concentration des eaux usées Mèbre – Sorge
- Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »
- Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile de l'ouest lausannois

### MESSAGE DE LA PRESIDENTE DE LA COGEFI, MADAME HELENA JINDRA FRÖHLICH

---

La Municipalité nous propose un budget 2023 respectant, comme elle nous le dit dans le préavis, la volonté de la population de ne pas augmenter les impôts. Elle nous présente un budget déficitaire de 3.017 millions, ce qui représente environ 7 points d'impôt. Avant de parler d'offrir de nouvelles prestations aux Serpelious, c'est cette réalité qu'il faut comprendre et celle-ci ne dépend pas uniquement des choix de la Municipalité, mais lui est imposée par des charges intercommunales, les charges pour les transports, la péréquation, la facture pour la cohésion sociale etc... Cependant un effort est attendu de la Municipalité pour qu'elle gère ce budget avec rigueur pour les charges maîtrisables, afin de diminuer le déficit de ce budget.

Les principales charges qui ont augmenté dans ce budget 2023 concernent le personnel et les transports.

La concurrence entre les communes pour attirer du personnel qualifié et performant, ne semble pas avoir de limites, à savoir de surenchérir sur les salaires, les vacances, les avantages, la formation. La Municipalité est confrontée à cette réalité et a choisi de se montrer attractive pour pouvoir recruter du personnel compétent. La Commission a pris acte de la nécessité de renforcer le personnel communal, cependant elle propose aussi un amendement visant à limiter ces charges, qui ont déjà augmenté de façon conséquente ces dernières années. De nombreuses branches d'activités ne pourront pas offrir un renchérissement de 3% à leurs employé(e)s, ce sera le cas pour la santé et le social et pourtant ce sont des métiers exigeants. Une sérieuse réflexion doit être menée sur les exigences d'un personnel communal, comparé à la réalité des autres branches d'activités professionnelles.

Le budget concernant les charges pour les transports a fortement augmenté et va continuer à augmenter. Est-ce aux communes de faire face à cette augmentation de charges conséquentes sans pouvoir avoir une réelle possibilité de prise décisionnelle sur ce sujet. Le service à la population de St-Sulpice a baissé dans ce domaine, depuis que le 701 passe par la route cantonale. La gare de Morges s'est donc éloignée pour de nombreux habitants de notre village, qui s'y rendent en transport public. Comment donc ne pas ressentir une frustration concernant l'augmentation de ces charges pour les transports, que l'on devra subir dans le budget 2023 et certainement encore ces prochaines années.

Un budget est une projection pour les dépenses, mais seuls les comptes sont les dépenses réelles. La Municipalité nous a dit mettre en place une stratégie pour de nouveaux revenus, ceci concerne particulièrement les terrains et les bâtiments de la Commune. Nous avons entendu que la Municipalité va faire le possible pour réduire ce déficit et nous suivrons avec beaucoup d'attention les projets permettant d'apporter de nouveaux revenus à notre Commune.

## REPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEFI

---

### QUESTIONS EN LIEN AVEC LE TEXTE DU PRÉAVIS 10 / 22 « BUDGET 2023 »

- *Le peuple vient de s'exprimer, il ne souhaite pas attribuer plus de moyens à l'administration de notre Commune. Le rôle de la Municipalité est de gérer les ressources avec les moyens à sa disposition, selon la volonté des habitants et ce budget ne montre pas que la Municipalité fait des choix importants pour respecter cette volonté populaire. La seule décision majeure semble l'augmentation des charges du personnel, suggérant le besoin d'améliorer le fonctionnement administratif. Le déficit projeté nous montre que l'on procède comme au paravent. Quelles sont les mesures que la Municipalité propose pour diminuer ce déficit de manière significative en 2023 ?*

La Municipalité estime que la population n'a, par son vote, pas communiqué qu'il fallait diminuer les prestations de la Commune, mais que ce vote était juste un souhait que les impôts restent les mêmes. Pour cette raison il n'a pas été fait de coupes drastiques dans le budget.

La Municipalité essaie tout de même à garder les dépenses aussi faibles que nécessaires en se concentrant sur l'essentiel, mais la marge de manœuvre est petite.

- *Quels sont les services et projets impactés par ces coupes ?*

L'UAPE et la garderie sont touchées, car il a été décidé de ne pas augmenter l'offre, afin de ne pas augmenter les charges. Même si une grande partie des frais est à charge des parents et couvert par la FAJE, il reste un peu plus de 30% des frais qui sont à charge de la Commune.

#### 30 - Autorités et personnel

- *On nous proposait il y a quelques années d'augmenter le personnel communal pour répondre aux besoins de la population croissante. Il fallait franchir le pas et mettre en place une structure plus professionnelle pour notre administration communale. Ce qui a été fait. L'amélioration du fonctionnement administratif souhaité par une nouvelle augmentation des EPT correspond-il à des besoins chiffrables (par exemple une augmentation des délais de réalisation de travaux administratifs, retards des tâches de la voirie, constat d'insuffisances dans les traitements de dossiers...) ?*

Ces besoins sont justifiés par une hausse de charge de travail des collaborateurs, hormis quelques changements comme la RC1, il n'y a pas de service supplémentaire. L'amélioration des services correspond au fait, que les employés puissent faire leurs tâches sans avoir à effectuer en permanence des heures supplémentaires.

- *Le préavis annonce une augmentation de 2.9 EPT, quelles sont les nouvelles tâches qui seront accomplies et comment se répartit l'augmentation du personnel de 2,9 EPT entre les services mentionnés (secrétariat municipal, RH, service des bâtiments, voirie, petite enfance).*

*Pour chaque EPT supplémentaire, pouvez-vous justifier le besoin réel et expliquer quel service supplémentaire cela apporterait-il à la population ? Ou en quoi la qualité du service serait-elle augmentée ? Par comparaison quelle était le nombre d'EPT « il y a quelques années » et « c'est quoi » un service surchargé ?*

Les nouvelles charges sont principalement due à la RC1 et elle impacte la voirie, les autres postes sont nécessaires, afin de couvrir un déficit en personnel.

La répartition des 2.9 EPT est la suivante :

- 0.5 EPT pour le service des bâtiments. Ce poste permet un soutien administratif au nouveau responsable des bâtiments. Ce poste a été créé cette année et il est déjà occupé. Grâce à cette aide supplémentaire le responsable des bâtiments peut se concentrer sur les projets (voirie-déchetterie, Bochet 1, etc.) et se décharger de tâches administratives ne nécessitant pas son expertise.
- 1 EPT pour la voirie. Cette augmentation est justifiée par l'augmentation de tâches dues au nouveau tronçon de la RC1 (entretien des bordures et des arrêts de bus), qui est estimée à 0.5 EPT et pour le reste, aux heures supplémentaires générées chaque année au sein de ce service.
- 1 EPT réparti entre le Greffe et le service RH, cette répartition est environs de 0.6 EPT pour le Greffe et 0.4 EPT pour le service RH. Il y a actuellement une surcharge dans ces deux services, pour rappel il y a 3 ans le Greffe avait 3 EPT et à présent 2.6 EPT et concernant le service RH, celui-ci est beaucoup sollicité par la garderie et l'UAPE. De plus il est rappelé que le nombre d'employés a beaucoup augmenté depuis la création du poste RH. Depuis 2018 la commune est passée de 42 à 69 employés et souffre d'un turnover moyen de 22%.
- 0.4 EPT sont demandés pour les services de l'enfance et de la jeunesse. Cette augmentation est due à une surcharge administrative à l'UAPE et en garderie (0,25%). La fluctuation du personnel requiert que les directrices soient plus présentes sur le terrain et donc déchargées d'une partie de leur travail administratif. L'intendance avec un 15% supplémentaire pourrait offrir des goûters cuisinés aux enfants.

***La Municipalité prévoit une adaptation des salaires au coût de la vie de 3%, pour quel montant ? Le nouveau règlement donne déjà des augmentations de la mise en grille de 111'000 et des meilleures prestations. On pourrait prévoir des augmentations inférieures à l'inflation. Une enquête très complète de l'UBS indique d'ailleurs qu'au niveau Suisse l'augmentation moyenne sera de 2.2%.***

La Municipalité souhaite fixer cette indexation à 3%, ce qui représente pour le budget 2023 un montant d'environ CHF 136'000.- Ce pourcentage a été fixé selon les chiffres de l'IPC d'octobre 2022 publiés par l'Office suisse de la statistique. De plus il a été fait une analyse de ce qui se fait dans d'autres communes vaudoises et les 3% seraient la norme.

- ***L'ajout de charges liés à la RC1 est-il dédommagé par le Canton, vu que celui-ci nous délègue cette responsabilité ?***

Non, il est de la responsabilité des communes de s'occuper des abords d'une route cantonale. La voirie doit donc s'occuper des bandes vertes, trottoirs et arrêts de bus supplémentaires aux frais de la commune.

- ***Cette augmentation n'est-elle pas incohérente avec le refus des Serpelious du point d'impôt. Car il semble à la COGEFI que d'augmenter ainsi le personnel et d'indexer les salaires tout en les augmentant démontre que la Municipalité ne souhaite pas réellement maîtriser les dépenses, mais continue d'augmenter les charges, alors que les entrées restent les mêmes.***

La Municipalité estime que d'adapter les salaires tout comme d'augmenter le nombre de postes est nécessaire et que comme déjà dit le vote des Serpelious était juste un refus d'augmenter les impôts et ne reflétait pas une demande de vouloir stopper ou réduire les dépenses.

### **31 – Biens, services, marchandises**

- ***Le poste « Biens services et marchandises » augmente de 950 kCHF par rapport aux comptes 2021, ce qui représente une augmentation de 30% par rapport à cet exercice. Le préavis n'explique pas le détail de ces augmentations. Qu'en est-il ?***

La garderie et l'UAPE représente près de la moitié de ce montant avec un peu moins de CHF 400'000.-, rien que pour la garderie.

### **32 – Intérêts passifs**

- ***Dans la situation actuelle, avec un budget qui propose un déficit, on doit prévoir de la dette. Quelle est votre plan/hypothèse de travail chiffré concernant l'évolution de la dette communale dans la durée ?***

Au vu de la situation actuelle avec un déficit au budget de 3mio de francs il faut s'attendre à voir une diminution de la trésorerie, ce qui amènera à court terme à une augmentation de la dette. La Municipalité nous a fourni la version suivante pour l'évolution de la dette :

La dette actuelle se monte à 12mio de francs. Cet emprunt a été contracté pour la construction de l'école. A cela viennent s'ajouter les montants suivants :

- Courant 2023*** : CHF 1'500'000.- pour les investissements
- À 3-5 ans*** : potentiel déficit du ménage courant + Investissements (non chiffrés, mais évoqués dans le plan d'investissement)
- À long terme*** : potentiel déficit du ménage courant + Investissements (non chiffrés, mais évoqués dans le plan d'investissement)

### **35 – Remboursement à des collectivités publiques**

- ***Les transports publics ont augmenté en 5 ans de CHF 2'056'314 (2018) à CHF 2'998'315. Cela représente une augmentation de 46% (!), en même temps la population a augmenté de 4'524 à 4'932 de 9% (!). Quelles sont les possibilités de contenir ces augmentations ?***

C'est un choix politique venant de la part des TL et du Canton d'augmenter les prestations afin de pousser les personnes à utiliser les transports publics. En tant que membre du conseil d'administration la Commune a une voix, mais elle n'est pas seule à pouvoir décider des montants à charge des communes.

## QUESTIONS EN LIEN AVEC LES LIGNES DU « BUDGET 2023 »

| <b><u>Municipalité</u></b>            |                                  |   |
|---------------------------------------|----------------------------------|---|
| 1020                                  | 3090.001                         | <p><b><i>Déplacement des frais de formation du CC à la Municipalité ? L'explication n'est pas claire.</i></b></p> <p>Il avait été décidé de supprimer les CHF 2'000.- de formation du budget du Conseil communal, car celui-ci n'a pas été utilisé. Le fait que les montants soient les mêmes n'est pas lié.</p> <p>La Municipalité a des besoins en formation et ces formations sont actuellement payées par les membres de la Municipalité, mais il a été décidé qu'un certain montant serait à charge de la commune.</p>   |
| <b><u>Personnel</u></b>               |                                  |   |
| 1110                                  | 3011.001                         | <p><b><i>La différence entre le budget 2022 et le budget 2023 est de CHF 85'584.- mais en comparant avec les comptes 2021 on constate une augmentation de CHF 211'260.- alors qu'il a toujours été annoncé qu'aucune augmentation de poste n'a eu lieu en 2022</i></b></p> <p>Cette variation ne reflète pas une augmentation de personnel car ce montant peut varier pour d'autres raisons que l'augmentation du personnel, par exemple par des annuités.</p> <p>La Municipalité n'a pas communiqué d'augmentation ou de création de postes, hormis celui de l'aide administrative au service des bâtiments représentant 0.5 EPT</p> |
| 1110                                  | 3030.000                         | <p><b><i>Les cotisations représentent 9.38% du salaire, en 2021 elles étaient de 8.81%, pourquoi ?</i></b></p> <p>Les cotisations peuvent varier selon les diverses répartitions internes de personnel qui est comptabilisé.</p>  |
| 1110                                  | 3090.000                         | <p><b><i>Que représente le compte autres charges personnel</i></b></p> <p>Ce compte contient les charges liées au partenariat avec l'institution de Lavigny, ainsi que des sorties du personnel</p>   |
| <b><u>Administration générale</u></b> |                                  |   |
| 1120                                  | 3181.001                         | <p><b><i>Le budget « frais de port et CCP » a doublé par rapport à 2021, pour quelle raison ?</i></b></p> <p>Ce compte est réparti entre plusieurs classes administratives et en comptabilisant l'entier du compte 3181.001 la différence n'est plus aussi importante.</p> <p>Le montant budgétisé pour 2023 dans le compte 3181.001 se monte à CHF 30'700. Les comptes de 2021 affichent pour ce compte un montant de CHF 20'474.98 et pour 2022, en date du 17.11.2022, les comptes sont annoncés à CHF 19'000.- on peut donc estimer un montant total pour 2022 de 24'000.-</p>  |
| 1120                                  | 3185.000<br>3185.001<br>3185.011 | <p><b><i>Les honoraires totaux pour ces trois postes passent de CHF 11'093 à CHF 33'300 en 2023, pour quelle raison ?</i></b></p> <p>Ces montants sont une estimation mise au budget afin de pouvoir répondre à un éventuel besoin. Ces montants au budget sont similaires</p>  |

|                                     |          |   |
|-------------------------------------|----------|---|
|                                     |          | aux années précédentes.   |
| 1120                                | 3193.001 | <p><b>Quel est le détail des cotisations ?</b></p> <p>L'Inscription aux deux faitières des communes que sont l'UCV et l'AdCV comptabilisent à elles seules CHF 20'000.- le reste n'a pas été détaillé lors de la séance.</p>  |
| 1120                                | 4391.000 | <p><b>Augmentation massive entre le budget 2022 et 2023. 2021 semble être une année exceptionnelle avec CHF 16'000.- de revenus. Mais si on se fie aux années précédentes on tourne plutôt autour de CHF 10'000.- par an. Explication concernant le montant au budget 2023.</b></p> <p>2018: 10'650.-<br/> 2019: 10'367.-<br/> 2020: 11'150.-<br/> 2021: 10'300.-, budget 16'300.-<br/> 2022: 11'050, au mois de novembre, budget 6'000.-</p> <p>Le budget 2022 a été repris, la situation étant redevenue normale après le COVID, les naturalisations ont augmenté, 35 demandes ont été finalisées en 2022, au mois de novembre, le tarif varie entre CHF 250 et CHF 400.-. Les comptes 2020 et 2021 sont difficilement représentatifs à cause du covid et du ralentissement des activités.</p> <p>De plus, avec le changement de loi, les naturalisations ont augmenté, la nouvelle loi est entrée en vigueur le 1.1 2018</p> <p>Naturalisation individuelle pour les moins de 25 ans : <b>250.-</b><br/> Naturalisation personne seule, plus de 25 ans : <b>300.-</b><br/> Naturalisation familiale : entre <b>400.-</b><br/> Puis il y a l'émolument cantonal<br/> Naturalisation individuelle : <b>100.-</b><br/> Naturalisation ordinaire familiale : <b>50.-</b><br/> Naturalisation familiale : entre <b>150.-</b><br/> Demande de naturalisation facilitée : (conjoint de personne suisse): <b>900.-</b><br/> Pour le budget 2023, on a repris les chiffres du budget 2022</p> |
| <b><u>Développement durable</u></b> |          |   |
| 1140                                | 3667.000 | <p><b>Ces charges ne devraient-elles pas être compensées par les taxes FEED en entier ?</b></p> <p>La Municipalité a débloqué des fonds de réserve pour ne pas thésauriser cet argent et va travailler sur de plus grands projets. L'année suivante, cela sera plus bas. Le Municipalité va travailler sur des projets de plus grande envergure : fin de l'étude sur le CAD, ma commune et moi (bilan carbone pour les ménages, en collaboration avec Ecublens), 1,2,3 nature, commune rénove en discussion avec Ecublens. La Municipalité se doit de mettre à disposition une enveloppe pour le photovoltaïque suite à la démarche group-it. CHF100'000.- devront être uniquement dédié au group-it. Le but est de ne pas proposer que des subventions</p>   |

|   |          |   |
|---|----------|---|
|   |          | touchant des propriétaires.<br>La Municipalité remarque aussi que ce qui fait le plus défaut, ce n'est pas forcément l'argent, mais toutes les démarches administratives.   |
| <b><u>Promotion économique</u></b>            |          |   |
| 1410  | 3141.011 | <b><i>Quelles sont ces études pour la promotion économique ? Qu'en a-t-il été fait en 2022 ?</i></b><br>Il n'y a pas d'études spécifiques de prévues pour 2023, mais la Municipalité souhaite garder les sommes prévues pour la promotion économique.<br><br>Les ressources humaines étant limitées il se peut que ces comptes ne soient pas pleinement utilisés.   |
| 1410  | 3170.008 | <b><i>Contributions promotion économique, quelles sont les dépenses imaginées pour la promotion économique ?</i></b><br>Pas de gros projets, mais plus des soutiens ponctuels. Il s'agit entre autres d'apporter un éventuel soutien administratif aux sociétés établies à St-Sulpice.  |
| 1410  | 3667.010 | <b><i>Quelles sont les aides et encouragements financés par ce poste ?</i></b><br>Pas de projets spécifiques prévus   |
| <b><u>Affaires culturelles et loisirs</u></b> |          |   |
| 1500  | 3650.000 | <b><i>Quel est le détail des dons pour l'encouragement à la culture ?</i></b><br>Soutien aux institutions lausannoises (ballet Béjart, opéra, OCL, Vidy, 8.- par habitant<br>TKM: 37'352.-<br>Zigzag théâtre: 2'500<br><br>La Municipalité ne peut plus soutenir les activités culturelles hors commune, comme il est fait pour le sport  |
| <b><u>Tourisme</u></b>                        |          |   |
| 1600  |          | <b><i>A quoi est utilisé ce fond dédié au tourisme ?</i></b><br>Il sert à soutenir des manifestations tels que le festival des arts de la rue. La Municipalité imagine aussi de mettre en place de nouveaux projets, mais il n'y a rien de concret actuellement<br><br><b><i>Peut-on utiliser cette taxe a d'autre fins ?</i></b><br>Ce fond provient d'une taxe dédiée et doit être utilisé pour le tourisme |
| 1600  | 4359.002 | <b><i>Quel est le détail des recettes diverses, budgétisé à CHF 5'000.- ?</i></b><br>Subvention du FERL pour le festival des arts de rue + recettes des spectateurs<br><br>La SDD a aussi reçu des subventions du FERL  |
| 1600  | 4516.000 | <b><i>Subventions cantonales : pourquoi ne les recevons-nous plus ?</i></b><br>Il n'y a jamais eu de recettes cantonales ou de subvention cantonale, c'est pourquoi ce compte a été supprimé, ce sont les subventions du  |



|               |          |  |
|---------------|----------|--|
|               |          | FERL, cela a toujours été le cas, l'intitulé était faux.   |
| <b>Sports</b> |          |  |
| 1700          |          | <p><b>Est-ce que le club de foot participe aux frais d'entretiens des terrains de foot ?</b></p> <p>Non, le club de foot ne participe pas aux frais d'entretien du terrain de foot, tout comme il n'est rien demandé aux autres sociétés locales pour l'utilisation des infrastructures communales telles que la salle de gym.</p> <p><b>Un parking payant au Laviau serait-il une possibilité de financement pour l'entretien de celui-ci et des infrastructures s'y trouvant ?</b></p> <p>Oui ce serait envisageable mais cela engendre des frais préalables estimés à CHF 25'000.- rien que pour les horodateurs. Le revenu de ces horodateurs ne viendrait pas directement à la Commune, mais à PolOuest qui diminuerait le montant du revenu des horodateurs et des éventuelles amendes de la contribution de St-Sulpice à PolOuest. Aucune projection n'a été faite sur le potentiel de revenu que cela occasionnerait.</p>  |
| 1700          | 3145.002 | <p><b>Est-il possible de connaître les détails du contrat et à quel travail correspond ce montant pour l'entretien du terrain de foot. Renseignement pris auprès d'un entraîneur au niveau national, ce montant semble assez élevé. Une offre plus avantageuse ne serait-elle pas possible ? L'augmentation de charges, même minime est-elle justifiée ?</b></p> <p>L'augmentation de ces charges à plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une augmentation du coût des matières premières nécessaires à l'entretien du terrain</li> <li>- L'échéance de l'ancien contrat d'entretien qui a mené à l'établissement d'un nouveau contrat pour 4 ans qui a été établi sur une base comparative et le moins cher a été retenu.</li> <li>- Le terrain sablonneux qui est compliqué et qui nécessite un entretien plus régulier qu'un terrain plus facile d'entretien.</li> </ul> <p><b>Un terrain synthétique ne serait-il pas moins cher ?</b></p> <p>Un terrain synthétique nécessite un autre entretien, qui n'est pas nécessairement moins cher. Le sable pose alors un autre problème car il faudrait l'éliminer du terrain</p> |
| 1700          | 3653.008 | <p><b>En quoi consiste ce soutien aux activités sportives hors commune</b></p> <p>Il est donné CHF 100.- par enfant domicilié dans notre commune au club que nous n'avons pas dans notre commune. Par exemple la natation, le volley-ball ou autres. Nous pouvons aussi soutenir exceptionnellement le LUC ou une manifestation sportive de niveau intercommunal, cantonal ou fédéral. Les autres communes donnent le même montant aux clubs. Denges et Préverenges n'ayant pas de terrains de foot versent à la Commune de SS également 100.- par enfant faisant partie du FCSS.</p> <p>Les demandes sont faites par les clubs, puis contrôlées par le greffe et validées ensuite par la Municipalité. L'argent va aux clubs et non à la Municipalité.</p>  |

|                                 |          |  |
|---------------------------------|----------|--|
| 1700                            | 3653.009 | <p><b>Aides et subventions CSM. Le préavis explique que nos contributions au CSM sont arrivées au plafond. L'indexation avec la population n'explique pas l'augmentation de ce poste de 28 %. Quelles sont les raisons de cette augmentation ?</b></p> <p>Plusieurs critères entrent en compte pour la répartition des coûts.</p> <p>Le temps d'accès au CSM et la fréquence de desserte en transports publics définissent la pondération et elle est ensuite multipliée par la valeur du point d'impôt.</p>   |
| 1700                            | 3900.000 | <p><b>En quoi consistent ces imputations internes ?</b></p> <p>Il s'agit de l'imputation la salle de Gym à la classe administrative des Sports.</p>  |
| <p><b><u>Transports</u></b></p> |          |  |
| 1800                            | 3517.001 | <p><b>Les TL prévoient une « augmentation du matériel roulant et du personnel » : pouvez-vous expliquer quel service supplémentaire sera offert à la population ? Par exemple : combien de km de trajets en plus offrira le réseau ?</b></p> <p>Il n'est pas possible de faire de lien direct entre frais supplémentaires et bénéfiques concrets pour la Commune. Il s'agit d'un réseau global suivant une stratégie globale et les coûts engendrés par cette stratégie sont répartis sur les communes selon une certaine clé de répartition</p> <p><b>Le budget TL tient-il compte de l'augmentation des coûts de l'énergie ?</b></p> <p><b>Si non, n'y a-t-il pas un risque supplémentaire de charges ?</b></p> <p><b>Si non, qui paye cette augmentation des coûts de l'énergie ? Ou est-ce prévu dans une réserve de TL ou cantonale ?</b></p> <p>Les TL avaient déjà budgétisé en avril une augmentation des coûts de l'énergie et le présent budget a été fait avec ces chiffres. Cependant la Municipalité a reçu dernièrement une communication de la part des TL que le montant global pourrait être supérieur d'environ CHF 10'000'000.- mais les TL informent que ce montant ne serait pas reporté sur les communes, car il pourrait être compensé par des mesures d'économies au sein même des TL.</p> |
| 1800                            | 3517.002 | <p><b>Participation aux coûts du trafic régional. Si ce ne sont pas les TL ou le MBC quel est le trafic régional couvert par ce compte ?</b></p> <p>La planification des transports se fait par région et ce compte concerne les diverses entreprises de transports publics, tels que les CFF qui sont concernés par les liaisons régionales.</p> <p><b>Le Budget 2022 a été diminué de CHF100'000.- en 2022 mais cela a été fait en se basant sur les chiffres des années précédentes. Qu'en est-il des coûts réels pour cette année ?</b></p> <p>Les coûts réels ne sont pas encore disponibles car les factures n'ont pas encore été reçues mais un budget a été envoyé par le trafic régional et c'est là-dessus que se base ce budget.</p>  |
| 1800                            | 3517.005 | <p><b>Participation aux coûts MBC :</b></p> <p><b>Le Budget 2022 a été diminué de CHF100'000.- en 2022 mais cela a été fait en se basant sur les chiffres des années précédentes. Qu'en est-il des coûts réels pour cette année ?</b></p>  |

|                                    |          |   |
|------------------------------------|----------|---|
|                                    |          | <p>Les coûts réels ne sont pas encore disponibles car les factures n'ont pas encore été reçues mais un budget a été envoyé par le les MBC et c'est là-dessus que se base ce budget.</p> <p><b>Tout comme pour les TL, l'augmentation des coûts de l'énergie est-elle comptabilisée dans ce budget ?</b></p> <p>Les MBC n'ont pas envoyés de nouveaux chiffres, la Municipalité en déduit donc que ce qu'elle a reçu jusqu'à présent couvre l'augmentation des coûts de l'énergie.</p>   |
| <b><u>Service Informatique</u></b> |          |   |
| 1900                               |          | <p><b>Concernant le point 1900 Service informatique (et donc tous les postes liés), il y a des choses étonnantes à vérifier intégralement. Par exemple pour 2023 le soutien aux utilisateurs (3101.006) est budgétisé à CHF 36'000, additionné aux licences logicielles informatiques (3101.007) de CHF 90'000.- auxquels il convient encore d'additionner les frais de maintenance informatique (3101.002) de CHF 72'000.- soit un montant total de CHF 198'000.- pratiquement identique au montant total de 2022 (CHF 207'000.-). Y'a-t-il donc une réelle maîtrise des coûts informatiques depuis la demande d'un de nos collègues ? Au vu des montants indiqués cela ne semble absolument pas le cas et le budget 2023 semble juste présenter les choses un peu différemment (en séparant le soutien aux utilisateurs et la maintenance informatique) mais le fonds paraît le même...</b></p> <p>Suite au changement de prestataire de service et au dépassement du budget informatique en 2021 la Municipalité à la volonté d'avoir une bonne maîtrise du budget informatique et de le réduire au stricte nécessaire. Dans ce but la Municipalité à décidé de faire une nouvelle répartition des comptes et de définir avec les différents prestataires de services un système de facturation qui permet d'imputer les charges par compte.</p> |
| 1900                               |          | <p><b>Comment s'assurera-t-on de la baisse effective des coûts informatiques</b></p> <p>Par une maitrise des coûts détaillés et une surveillance régulière des factures reçues.</p>   |
| 1900                               |          | <p><b>Le document sur la stratégie informatique du 21-06-2022 stipule sur le point 8 (nos projets) de faire régulièrement le point des dépenses et de maintenir les coûts de 2021. Malgré différents besoins sur le plan informatique exprimés dans ledit document, le budget 2022 prévoit une baisse des dépenses. Pouvez-vous nous expliquer cette baisse du budget plus en détail ? Est-ce que les prévisions 2022 sur la base des dépenses 2021 sont effectivement en diminution ?</b></p> <p>En 2021 et 2022 il y a encore eu des frais liés à la mise à jour des équipements ce qui ne devrait plus être le cas pour 2023.</p>  |
| 1900                               | 3141.013 | <p><b>Quels sont les charges comprises sous honoraires divers ?</b></p> <p>Il s'agit entre autres de ressources utilisées par le boursier auprès d'OFISA afin de paramétrer les systèmes de la Commune liés aux finances.</p>   |

|                                     |          |  |
|-------------------------------------|----------|--|
| 1900                                | 3101.003 | <p><b>A quoi servent les CHF 20'000.- d'achats de matériel informatique ?</b></p> <p>Il s'agit, en plus du système de scanner pour le dépouillement des votes, d'achats de nouveaux ordinateurs portables pour les nouveaux employés mais globalement les frais devraient baisser.</p>   |
| <b><u>Comptabilité générale</u></b> |          |  |
| 2000                                | 3111.000 | <p><b>Détailler l'achat de machines et de mobilier pour CHF 3'000</b></p> <p>Aucun besoin spécifique actuellement. Il s'agit juste de budgétiser une petite somme qui permet de parer à un éventuel besoin.</p>  |
| 2000                                | 3184.000 | <p><b>Si on a des frais de poursuite on devrait aussi avoir un revenu sous le chiffre 2000.4362.002</b></p> <p>Oui il y a un retour, celui-ci est comptabilisé dans un autre compte. Les années suivantes ce produit sera comptabilisé dans cette rubrique.</p>  |
| <b><u>Impôts</u></b>                |          |  |
| 2100                                | 4001.000 | <p><b>Comment sont calculées ces estimations ? Même en supprimant les 2 points d'impôts au budget 2022 (~CHF770'000.-) on arrive à un revenu supérieur à celui estimé pour 2023</b></p> <p>Afin d'estimer ce montant le calcul se fait sur une tendance sur deux ans à laquelle on ajoute 4%. Cette estimation est donc refaite chaque année avec les chiffres des années précédentes.</p>   |
| <b><u>Service Financier</u></b>     |          |  |
|                                     |          | <p><b>Pourquoi les factures de la péréquation ont baissé en 2021 ? Quel impact sur 2023 ?</b></p> <p>Ecublens a eu en 2021 un gros rattrapage d'impôts, ce qui a réduit la péréquation.</p>  |
| 2200                                | 3520.000 | <p><b>N'y a-t-il pas une méthode plus adéquate d'estimer les montants que de se baser sur les acomptes ?</b></p> <p>Il n'y a pas de méthode exacte pour estimer les montants de la péréquation, car il y a beaucoup de critères à prendre en considération. Les calculs basés sur les acomptes définis par le canton sont plutôt proches de la réalité, sauf lors d'évènements particuliers non prévisibles, comme il en a été l'année précédente.</p>   |
| <b><u>Forêts</u></b>                |          |  |
| 3200                                |          | <p><b>Ne serait-il pas temps de se défaire de nos 2 propriétés de forêts, 50'000m2 sur la commune d'Ecublens (parcelle 997) et 20'000m2 sur la commune de Préverenges (parcelle 399) ? Au total ces 2 parcelles sont équivalentes à la zone forêt du Laviau.</b></p> <p>La forêt sur la commune d'Ecublens nécessite peu d'entretien et elle a une fréquentation moyenne</p> <p>La forêt de Préverenges est sauvage et ne nécessite pas d'entretien spécifique hormis les abatages d'arbres dangereux, cette parcelle n'est que peu fréquentée.</p> <p>La valeur réelle de ces parcelles est très faible elle tourne autour de CHF 0.50 le m<sup>2</sup>. la vente de ces parcelles n'est donc pas rentable. Le coût total</p> |

|                 |          |   |
|-----------------|----------|---|
|                 |          | <p>relatif à l'entretien de ces parcelles est d'environ CHF 6'000.-</p> <p><b>Ne serait-il pas envisageable de permettre leur exploitation afin de les rentabiliser quelque peu et réduire les frais d'entretien liés ?</b></p> <p>Les arbres de la parcelle d'Ecublens sont réutilisés à des fins de balisage et de délimitation de chemins.</p>   |
| <b>Bâtiment</b> |          |   |
| 35              |          | <p><b>Revenus du patrimoine : pour tous les bâtiments les charges du personnel augmentent et les revenus diminuent. Quelle est la valeur ajoutée de ces salaires à la gestion des immeubles</b></p> <p>L'augmentation des charges est due à une nouvelle répartition du personnel, ainsi qu'à l'augmentation de 0.5 EPT. Grâce à cette augmentation d'EPT le responsable des bâtiments se retrouve déchargé de certaines tâches administratives, ce qui lui permet de se focaliser sur les projets concernant les bâtiments</p>   |
| 35              |          | <p><b>L'objectif originel du responsable des bâtiments était de générer une augmentation des revenus du patrimoine immobilier et à présent on demande encore du personnel supplémentaire, alors que les revenus eux stagnent et les charges augmentent</b></p> <p>La charge totale a probablement été sous-estimée lors de la création du poste de responsable des bâtiments. Il est aussi possible que les compétences nécessaires aient été sous évaluées lors de la création du poste. A présent les projets sont en cours et la charge administrative est telle que sans soutien, le responsable des bâtiments ne peut travailler convenablement sur ceux-ci.</p> |
| 35              | 3011.001 | <p><b>Différence 2022 – 2021 CHF 71'449. En 2022 quel engagement a-t-il été fait (EPT – fonction) ?</b></p> <p>En 2022, il a été engagé une personne à 0.5 EPT.</p>   |
| 35              |          | <p><b>Dans quel « bâtiment » se trouvent les places de parc du domaine du village en face de l'Auberge ? La Commune paie-t-elle des charges de PPE ? Des assurances ?</b></p> <p>Ces places ne sont dans aucun bâtiment spécifique, les frais relatifs à ces places sont probablement dans la classe administrative Bâtiment divers (3505).</p>   |
| 35              | 3123.000 | <p><b>Une augmentation de 30% des charges d'électricité a en effet été appliquée en comparaison du budget 2022, mais ce n'est pas le cas pour toutes les dépenses d'électricité. Et si l'on prend le compte 3123.000 on arrive pas du tout à une augmentation de 30% mais plutôt à une augmentation de 50%. Comment cette augmentation est-elle expliquée entre le budget 2022 et 2023 ?</b></p> <p>L'augmentation au budget 2023 reflète la consommation réelle des bâtiments. Il a été pris comme référence de calcul la consommation de 2021, ainsi que le premier semestre 2022.</p>  |
| 35              | 3124.000 | <p><b>Chauffage et eau chaude. De même que pour l'électricité. Comment ont été calculés ces montants ?</b></p> <p>Tout comme pour l'électricité, les montants au budget représentent la consommation réelle des bâtiments calculée entre 2021 et 2022</p>   |

| <b><u>Bâtiment Bochet 1</u></b>          |          |   |
|--|----------|---|
| 3503                                     | 3185.011 | <p><b><i>L'établissement d'un CECB est subventionné par le canton pour les privés. Est-ce également le cas pour les communes ? Quel est le projet ?</i></b></p> <p>Il y a deux types de CECB et celui fait actuellement pour ce bâtiment n'est pas subventionné. Dans le but de valoriser le patrimoine immobilier, un projet est en cours pour ce bâtiment et pour ceci il fallait qu'un tel certificat soit établi. Le préavis relatif à ce projet devrait être prochainement présenté au Conseil communal.</p> <p><b><i>Est-il vraiment nécessaire d'établir un certificat CECB alors que le bâtiment sera probablement détruit avec le nouveau projet ?</i></b></p> <p>Oui, le certificat CECB est bien souvent demandé par les acheteurs potentiels.</p> |
| 3503                                     | 3124.000 | <p><b><i>Comment se fait-il que la facture d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude passe ici de CHF 7'500.- à CHF 17'000.- ?</i></b></p> <p>Au vu de la taille de la citerne il se peut que d'une année à l'autre il y ait une fluctuation, mais le montant calculé a été fait sur la base de la consommation annuelle, qui était de 11'000 litres pour la période de référence.</p>  |
| 3503                                     | 3185.011 | <p><b><i>Honoraires techniques, architectes et juridiques, quels sont les projets concernés ?</i></b></p> <p>Les projets, tels que celui du Bochet qui serait éventuellement un DDP nécessite des connaissances spécifiques, il s'agira éventuellement aussi de devoir trouver des solutions pour les locataires actuels.</p>   |
| <b><u>Bâtiment Complexe du Léman</u></b> |          |   |
| 3504                                     |          | <p><b><i>Pour quelle raison les charges baissent-elles toutes tellement ? 157k en 2021 - 124k en 2023</i></b></p> <p>Les investissements baissent et pour le poste chauffage et eau chaude il y avait de grosses dépenses en 2021 faisant suite à une rénovation.</p>   |
| 3504                                     | 3124.000 | <p><b><i>A quoi correspond la baisse du poste chauffage et eau chaude ?</i></b></p> <p>En 2021 s'est fait la rénovation de la chaudière.</p>  |
| 350                                      | 4271.006 | <p><b><i>Quel est la raison de la baisse des revenus de location des antennes Swisscom ?</i></b></p> <p>Le contrat allait arriver à terme et le contrat a été renégocié suite à la pose de la nouvelle antenne. Les nouveaux tarifs sont bien moindres à présent que dans le passé. Mais à la suite des dernières discussions avec Swisscom le montant sera finalement de CHF11'000.-</p>   |
| <b><u>Foyer des Pâquis</u></b>           |          |   |
| 3506                                     |          | <p><b><i>Pourquoi les charges augmentent-elles toutes tellement ? 41k en 2021 -77k</i></b></p> <p>Réallocation du traitement du personnel, ainsi que le montant pour le chauffage et l'eau chaude qui a été revu à la hausse pour correspondre à la consommation réelle d'énergie.</p>  |

|                                      |                      |  |
|--------------------------------------|----------------------|--|
| 3506                                 | 3141.001             | <p><b>Pour quelle raison le montant pour la conciergerie externe double-t-il ?</b></p> <p>Pour 2021 ce compte avait été budgétisé à CHF 18'000.-. Certainement qu'en 2021 suite au COVID-19 il a été moins fait appel à la société externe. D'où cette hausse en comparaison des comptes 2021.</p>   |
| 3506                                 |                      | <p><b>Est-il possible de louer le Foyer d'avantage afin d'augmenter les revenus ?</b></p> <p>Le Foyer est déjà beaucoup utilisé, mais c'est une volonté de la Municipalité d'offrir cette location gracieusement aux sociétés locales. D'où un revenu qui peut sembler faible.</p>   |
| <b><u>Bâtiment Centre 138</u></b>    |                      |  |
| 3507                                 | 3185.011             | <p><b>Quel est le projet sur ce bâtiment qui nécessite des honoraires techniques, d'architectes et juridiques ?</b></p> <p>Le projet est en rapport avec la nouvelle déchetterie. Ces honoraires comprennent divers frais tels qu'une étude sur une potentielle vente du bâtiment.</p>   |
| <b><u>Refuge</u></b>                 |                      |  |
| 3509                                 | 3141.001             | <p><b>Pourquoi une conciergerie externe ?</b></p> <p>La même personne s'occupe depuis des années de la conciergerie du refuge et celle-ci est comptabilisée dans le traitement du personnel. Mais cette personne est relativement âgée et risque de ne plus pouvoir assumer pleinement cette fonction. Raison pour laquelle il a été décidé d'ajouter au budget une enveloppe permettant de pouvoir parer à un éventuel remplacement, même temporaire.</p> |
| 3509                                 | 4271.000             | <p><b>La Municipalité a-t-elle planifié une augmentation des frais de location pour compenser la majoration des coûts d'exploitation ?</b></p> <p>La Municipalité est en train de retravailler tous les règlements relatifs aux salles et refuge. Ceci comprend aussi un éventuel ajustement des tarifs de location.</p>   |
| <b><u>Garderie bâtiment</u></b>      |                      |  |
| 3514                                 | 3121.000<br>3123.000 | <p><b>Où étaient budgétisés les comptes eau et électricité en 2022 ?</b></p> <p>Le budget fait pour 2022 n'était pas complet et ces comptes n'étaient simplement pas présents dans le budget 2022. Ils ont donc été rajoutés dans le budget 2023.</p>  |
| 3514                                 | 3141.000             | <p><b>Ce montant de conciergerie concerne-t-il bien le Croqu'Pomme ?</b></p> <p>Oui.</p>   |
| <b><u>Bâtiment du Centre 152</u></b> |                      |  |
| 3515                                 |                      | <p><b>Le bâtiment n'est-il pas loué à un club de plongée ? A quel prix ?</b></p> <p>Le rez-de-chaussée est prêté à un club de plongée. Celui-ci verse CHF 50.- par mois, ce qui couvre les frais d'électricité et d'eau. Ce bâtiment est mis à disposition au club afin d'éviter qu'il ne soit occupé par des squatteurs. Ce bâtiment ne peut être loué autrement.</p>   |

| <b><u>Urbanisme</u></b>        |          |  |
|--------------------------------|----------|--|
| 4200                           | 3185.007 | <p><b>Les honoraires de géomètre pour les ouvrages privés ne sont-ils pas refacturés aux privés ?</b></p> <p>Ils le sont, mais les recettes sont dans un autre compte (4100.4313.002)</p>  |
| 4200                           | 3185.022 | <p><b>Frais d'études préliminaires ? Quel est le détail de ces frais ? Pourquoi une étude sur les abris bus ? Le projet de zone 20 au centre du village existe déjà. Quelles études sont prévues pour le Laviau ?</b></p> <p>Les charges pour les études préliminaires concernent les travaux faits en amont du dépôt de préavis pour pouvoir préparer le dit préavis par exemple pour le Laviaux. En cas d'acceptation du préavis celles-ci feront partie de l'investissement.</p>  |
| <b><u>Routes</u></b>           |          |  |
| 4300                           | 3011.001 | <p><b>Comment s'explique cette évolution de charges de personnel ? Entretien de la RC1 ? Peut-on contester la décision du Canton concernant l'entretien de cette route ? Est-ce justifié de remettre les charges sur les communes alors que les finances du Canton sont saines ? Combien d'EPT – fonctions pour ce montant ?</b></p> <p>Cette augmentation est due à une nouvelle répartition du personnel entre la voirie et les routes, ainsi qu'à l'augmentation d'un EPT qui permettra de réduire la surcharge du personnel de voirie et de compenser l'augmentation de charge de travail due à la RC1</p> |
| 4300                           | 3185.022 | <p><b>Où en est cette étude qui a commencé l'année passée ? Les coûts sont-ils les mêmes à reporter pour toutes les années suivantes ?</b></p> <p>Tout comme pour l'urbanisme (4200) ceci est une pratique courante dans un budget afin d'avoir des ressources disponibles avant que celles-ci ne soient mises à disposition par un éventuel préavis. Une fois le préavis accepté ce montant est intégré au projet.</p> <p>Il y a actuellement quelques projets en cours comme le chemin de la Venoge ou la suite du chemin du Bochet (Bochet – Pâqueret)</p>  |
| <b><u>Eclairage Public</u></b> |          |  |
| 4390                           |          | <p><b>Où sont les économies annoncées par le passé ?</b></p> <p>En 2021 a eu lieu la nouvelle mise en service de 66 candélabres le long de la RC1 sur St-Sulpice, la valeur absolue des charges a donc augmenté mais si l'on prenait en compte la valeur relative des charges par candélabre le montant par unité serait en diminution par rapport aux années précédentes.</p>   |
| <b><u>Déchets urbains</u></b>  |          |  |
| 4500                           |          | <p><b>Comment se fait il que la totalité des charges des déchets urbains ne soient pas couverte par les taxes ?</b></p> <p>5% des charges relatives au déchets urbains sont à la charge des communes</p>   |



|   |                      |   |
|---|----------------------|---|
| 4500  | 3185.002             | <p><b>Appel d'offre pour « collecte porte à porte ». Quel est ce projet ? Quelle est sa valeur ajoutée et son impact sur la taxe déchets ?</b></p> <p>Il ne s'agit pas d'un nouveau projet. L'ancien contrat avec la société effectuant la collecte porte à porte arrive à échéance et ce montant est nécessaire pour faire l'appel d'offre public. Les appels d'offres publics peuvent être compliqués et pour éviter le risque de recours dû à un éventuel manquement dans l'appel d'offre, il a été choisi par la Municipalité de faire appel à un prestataire externe pour élaborer cet appel d'offre.</p>                      |
| <p><b><u>Ordures ménagères et déchets</u></b></p> |                      |   |
| 4510  |                      | <p><b>L'augmentation de la taxe déchets couvre-t-elle les charges et quel est le mécanisme prélèvement et attribution fonds de réserve « Déchets urbains et déchets valorisables »</b></p> <p>Le fond de réserve est épuisé et il est même négatif donc non les charges ne sont pas couvertes. Il faudra éventuellement penser à diminuer les prestations offertes aux Serpelious ou alors éventuellement revoir encore la taxe à la hausse.</p> <p>De plus il faut prévoir les revenus des déchets valorisables à la baisse. En effet le prix de rachat papier/carton a chuté ce qui diminuera les revenus du compte 4340.006.</p> |
| <p><b><u>Egouts et épuration</u></b></p>          |                      |   |
| 4600  | 3144.001             | <p><b>Est-il possible de savoir quelle part des dépenses est couverte par le crédit cadre ?</b></p> <p>Les montants du crédit cadre se trouvent uniquement dans le tableau des investissements. Le budget ne concerne que l'entretien annuel des collecteurs et les éventuelles rénovations non prises en comptes par le préavis</p>  |
| 4600  | 3185.013<br>3185.014 | <p><b>Le compte 3185.013 Divers frais refacturés épuration est refacturé aux privés et ce montant se retrouve au compte 4313.004 mais qu'en est il du compte 3185.014 Contrôle raccordements privés ?</b></p> <p>Il n'a pas été donné de réponse exacte quant à la refacturation de ces montants aux privés.</p>  |
| 4600  | 3526.019             | <p><b>Quel est la clé de répartition pour la CISTEP ?</b></p> <p>La clé de répartition est calculée à l'aide des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation des habitants raccordés à la CISTEP</li> <li>- Consommation de la commune</li> <li>- Nombre total de surfaces imputables de la commune</li> </ul>  |
| <p><b><u>Bâtiment scolaire (pavillon)</u></b></p> |                      |   |
| 5110  | 3141.000             | <p><b>Comment utilise-t-on le pavillon maintenant et dans le futur ?</b></p> <p>Le premier pavillon est utilisé comme bureau pour la directrice, des activités extrascolaires (réfectoire, DS), par des élèves qui sont au réfectoire et qui viennent jouer ou bricoler pendant que les autres mangent et pour les DS de l'UAPE, il est aussi utilisé par l'équipe de</p>   |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | <p>l'UAPE pour des séances.</p> <p>Le pavillon 2 est utilisé par Ecoline juste pour la pause de midi et loué à West Lake le dimanche, Ecoline fait les nettoyages.</p> <p>Le pavillon 3 est utilisé par Ecoline qui assure une UAPE privée, 24 élèves sont accueillis</p> <p>On ne demande aucun loyer, cela baisse un peu le prix de l'accueil de jour</p> <p>Pavillon 2, dès août 2024: accueil libre à midi pour les 7-8 P</p> <p>Pavillon 1: accueil libre dès 2023 pour les 8 P</p> <p>Pavillon 3: on va le laisser à Ecoline, option intéressante pour les parents</p> |
|--|--|--|

### Enseignement secondaire

|      |                      |   |
|------|----------------------|---|
| 5200 | 3522.010<br>3522.011 | <p><b>Quotes parts : cette augmentation importante pour le budget 2023 sera-t-elle unique ou cette augmentation concernera-t-elle aussi les années suivantes ? Quelle est la marge de négociation de St-Sulpice concernant ces quotes parts ?</b></p> <p>Cette augmentation est due à la mise en service de nouvelles salles de gym. La clé de répartition est expliquée dans le budget, cette augmentation nous concernera aussi les années suivantes, les salles de gym étant opérationnelles et il faut les nettoyer et les amortir. Les élèves de St-Sulpice sont concernés par toutes ces améliorations. Un gropil a été créé pour la planification scolaire.</p> <p>Plus tard, viendra la rénovation du collège de la Planta, les charges seront augmentées. Les améliorations faites concernent tous les élèves y compris ceux de St-Sulpice. La répartition est juste, on ne va pas vivre aux crochets d'une autre commune. Pour l'immeuble, li est pris en considération le nombre d'habitants et le nombre d'élèves. Pour la partie enseignement, il est seulement tenu compte du nombre d'élèves du secondaire. Cette clé de répartition ne sera pas renégociée.</p> <p>Des séances avec Chavannes sont prévues pour planifier la suite.</p> |
|------|----------------------|---|

### Corps de police

|      |          |  |
|------|----------|--|
| 6110 | 4363.004 | <p><b>Possibilité d'installer des horodateurs et de faire encaisser par St-Sulpice et pas la Police ?</b></p> <p>Oui c'est envisageable mais aucune étude précise n'a été faite à ce sujet. Le coût des horodateurs serait à charge de la commune et le revenu de ceux-ci serait rétrocédé par une diminution proportionnelle de la contribution de la commune à PolOuest.</p> |
|------|----------|--|

### UAPE

|      |  |   |
|------|--|---|
| 7110 |  | <p><b>Afin de réduire quelque peu les dépenses de la commune au sujet de l'accueil parascolaire et de la garderie, serait-il envisageable d'augmenter la participation des parents d'un certain pourcentage sachant que nous sommes affiliés à un réseau et que les parents avaient bénéficié d'une baisse de participation que l'on pourrait certainement compenser par au moins une augmentation équivalente. Sachant que c'est l'AJESOL qui établit les factures, on pourrait alors imaginer que pour ce supplément de participation que</b></p> |
|------|--|---|

|      |          |   |
|------|----------|---|
|      |          | <p><b>ce serait directement le service financier de la commune qui émettrait ces factures (et pour économiser, cela pourrait être une seule fois vers la fin de l'année civile en cours). On aurait alors :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Baisse de charge sur les finances communales</b></li> <li>• <b>Pas de coupe budgétaire sur ces prestations</b></li> <li>• <b>Prise de conscience des parents concernés que refuser une augmentation d'impôts à des conséquences...</b></li> </ul> <p>L'UAPE fait partie d'un réseau, les barèmes sont décidés lors de l'AG. Le service des finances ne peut pas reprendre une partie du travail à la bourse de St-Sulpice. C'est un service spécifique et centralisé à Ecublens pour des raisons de coût et d'efficience.</p> <p>Les parents ont reçu un retour en 2021 pour une raison précise. Le montant des parents ne peut pas dépasser le coût moyen de l'accueil, il doit être égal ou inférieur à 5%. C'est une obligation de la FAJE, valable dans tout le canton. Ce montant a été dépassé en 2020 et 2021, et la FAJE nous a obligé à restituer les montants aux parents.</p> <p>Cela évite aussi que les riches paient pour les autres. On dit toujours que c'est les mêmes qui paient les impôts.</p> <p>De plus, une UAPE ne peut pas faire de bénéfice. C'est un service communal. Une UAPE privée le peut, c'est pour cela que les tarifs y sont plus élevés.</p> |
| 7110 |          | <p><b>Déficits en 2020 :156'146, en 2021 : 89'624 et en 2023 : 263'313 (!) Pourquoi cette augmentation constante des charges ?</b></p> <p>L'UAPE fonctionne en année scolaire. Au moment où les budgets sont préparés, on ne sait pas quels parents on aura et quels seront leurs revenus. Il y a toujours eu un écart entre le budget et les comptes. En 2020 et 2021, on a reçu les aides COVID, cantonales et fédérales. En 2018, 2019 et 2020, on a reçu des aides au démarrage de l'OFAS pour l'augmentation des places. (2018: CHF 20'048.-reçu de l'OFAS).</p>   |
| 7110 | 3011.007 | <p><b>Comment se répartit le salaire (en pourcentage) de la cheffe de la petite enfance entre la garderie et l'UAPE ?</b></p> <p>Le salaire de la cheffe de la petite enfance est compris pour 80% dans la classe administrative personnel (1100) et les 20% restant sont répartis en part égale entre l'UAPE et la garderie.</p>   |
| 7110 | 3011.008 | <p><b>Traitements direction et personnel administratif : augmentation du taux administratif, mais diminution du montant total ? Quelle est l'explication ?</b></p> <p>En 2022 une part du taux de la direction était dans l'administration et elle est à présent uniquement dans la direction pédagogique. D'où la diminution dans l'administratif et l'augmentation pour le « pédagogique ». En parallèle il y a aussi une augmentation de la charge administrative d'où le commentaire figurant au budget.</p>  |
| 7110 | 3040.007 | <p><b>Cotisations LPP direction pédagogique. Augmentation de 240% de la cotisation LPP ?</b></p> <p>Il y a eu des déplacements de répartitions d'où l'augmentation non linéaire des cotisations.</p>  |

## VŒUX DE LA COGEFI

---

- Personnel** : Maîtriser les coûts du personnel, travailler sur l'amélioration de l'efficacité et maintenir ces charges dans un ratio acceptable par rapport aux autres charges du ménage commun
- Personnel** : Avoir accès aux indicateurs et mesures nous permettant comprendre et juger convenablement les besoins liés au traitement du personnel et de suivre l'évolution de la situation.
- Transports** : S'engager dans les conseils d'administration et les commissions, pour que les charges imputées aux communes soient équitables et en relation avec l'offre fournie localement également.
- Informatique** : Certains des investissements, qui ne sont pas soumis au vote, semblent des dépenses prévisibles qui devraient figurer dans le budget. Notamment les dépenses prévisibles sur le plan informatique comme la migration des programmes Office et la migration des serveurs nécessaires, devraient être sur le budget et pas sur le plan des investissements.
- Nouvelles sources de revenus** : passer des projets à la réalité, notamment par la valorisation des terrains et des bâtiments communaux
- Déficit du budget** : diminuer les frais de ports, de matériel, d'achats divers, d'honoraires etc... autant que possible pour que les comptes soient meilleurs que le budget.
- Documents remis par la Municipalité** : recevoir ces documents en même temps que le préavis, afin que les membres de la COGEFI disposent du temps nécessaire pour en prendre connaissance et préparer leurs éventuelles questions sur ceux-ci.
- Maintien des prestations actuelles** : Le maintien de la qualité de vie à St Sulpice ainsi qu'une vision respectueuse et durable de l'environnement sont des objectifs importants à préserver. La COGEFI souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour garantir un niveau de prestations élevé. Le tout en limitant l'impact sur les comptes par une maîtrise stricte des coûts ou par la recherche de nouvelles sources de revenus.

## AMENDEMENTS

---

La COGEFI, dans le but de diminuer le résultat déficitaire budgété et d'améliorer la marge d'autofinancement, vous propose les 4 amendements suivants pour une **réduction totale de CHF 380'000.- du déficit budgété** :

|             | Budget 2023 (préavis) | Budget 2022 (amendé) |
|-------------|-----------------------|----------------------|
| Déficit CHF | - 3'017'522.75        | - 2'637'522.75       |

**Les amendements en détail :**

|  | Budget 2022 (préavis) | Budget 2022 (amendé) |
|--|-----------------------|----------------------|
|--|-----------------------|----------------------|

### **1110 Personnel**

|                         |                                  |              |
|-------------------------|----------------------------------|--------------|
| 1.                      | 3011.001 Traitement du personnel |              |
| Diminution de 150'000.- | 2'961'070.15                     | 2'811'070.15 |

La COGEFI est arrivée à ce montant par une estimation d'un EPT et d'une diminution de l'indexation pour que celle-ci passe à 2%. La COGEFI a bien compris que la Municipalité juge nécessaire d'augmenter le personnel, mais les justifications données pour cette augmentation

tout comme l'intention de vouloir indexer les salaires au coût de la vie à hauteur de 3% lui semble démesuré.

2. 1100.3090.001 Frais de formation continue

|                               |          |          |
|-------------------------------|----------|----------|
| <b>Diminution de 10'000.-</b> | 31'710.- | 21'710.- |
|-------------------------------|----------|----------|

La COGEFI est consciente que la formation continue est un aspect important pour garder un personnel qualifié et motivé, mais elle estime qu'au vu du déficit annoncé au budget il est nécessaire de devoir réduire la voilure des dépenses.

**1800 Transports Publics**

3. 3517.002 Participation aux coûts du trafic régional

|                              |            |            |
|------------------------------|------------|------------|
| <b>Diminution de 100'000</b> | 445'307.05 | 345'307.05 |
|------------------------------|------------|------------|

4. 3517.005 Participation aux coûts « MBC »

|                              |           |           |
|------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Diminution de 120'000</b> | 615'300.- | 495'300.- |
|------------------------------|-----------|-----------|

Cette augmentation qui avait déjà été amendée en 2022 intégrait une participation aux déficits relatifs au COVID qui devaient être pris en charge par la confédération. La Municipalité n'a pas fourni de preuve démontrant que cet amendement n'était pas justifié mais rajoute tout de même ces montants au budget 2023. La COGEFI estime donc que ces montants peuvent à nouveau être supprimés du budget.

## **CONCLUSIONS**

---

Concernant le personnel, la COGEFI estime que la proposition de la Municipalité est, au vu de la situation budgétaire, trop généreuse. Il n'est bien sûr pas de la compétence de la COGEFI de définir le nombre d'employés de la Commune, mais en coupant dans le budget du traitement du personnel, elle signale à la Municipalité qu'au vu du déficit budgétaire, il n'est pas pensable d'augmenter la masse salariale d'autant.

La Municipalité nous présente un budget déficitaire avec un résultat qui, si l'on enlève les revenus des impôts rejetés lors du référendum, est quasi identique à l'année précédente. Il est difficile à la COGEFI de faire des coupes dans un tel budget, car hormis le personnel il n'y a pas de grosses dépenses dans lesquelles on peut couper, néanmoins la COGEFI a passé en revue toutes les lignes et a constaté que plusieurs lignes comptabilisent de petites augmentations, qui une fois cumulées peuvent arriver à des sommes conséquentes, mais elle estime impraticable d'ajouter toute cette somme d'amendements à ce budget. La COGEFI regrette, au vu du référendum, que la municipalité n'ait pas analysé ce budget plus en détail, afin de réduire quelque peu le déficit au budget, quitte à devoir réduire quelques prestations fournies aux Serpeliens. En contrepartie, la COGEFI salue le fait que la Municipalité étudie d'autres pistes, tel que l'évaluation du patrimoine immobilier, afin d'augmenter le revenu.

En conclusion, c'est à cinq voix pour et deux voix contre, que la COGEFI vous recommande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 10/22
- ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2023, tel qu'amendé et les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »

Ainsi fait à St-Sulpice le 27 novembre 2022

Au nom de la Commission

Présidente  
Helena Jindra Fröhlich

Rapporteur  
Simon Hostettler